MARDI 16 MAI 1848. — N° 134. BUREAUX : A PARIS, RUE DU CROISSANT, 16, HOTEL COLBERT. TREIZIEME ANNÉE. — N° 7014.

ABONNEMENS.

	TROIS MOIS.	SIX MOIS.	UN AN.
Paris.....	7 fr.	13 fr.	24 fr.
Départemens.	10	18	32
Etranger..	13	24	48

Les Abonnemens partent des 1er et 16 de chaque mois. — On ne reçoit que les lettres affranchies. — Joindre à toute réclamation la bande d'adresse imprimée.

Le Siècle

ANNONCES.

PAR MOIS :	UNE FOIS.	CINQ FOIS.	SIX FOIS.
Réclames.....	3 fr.	2 fr. » c.	2 fr.
Anglaises.....	1 50	1 25	1
Affiches.....	1 50	1 25	1

Depuis le 1er avril, les Annonces du *Siècle* sont reçues au bureau du journal, et à la *Compagnie générale des Annonces*, 8, place de la Bourse, société Bigot et C°.

FRANCE.

Paris, 15 mai.

Un attentat prévu, prémédité, annoncé en quelque sorte avec ostentation dans des avis et des placards qui se lisaient au coin des rues, a été aujourd'hui consommé contre la représentation nationale. L'enceinte de l'assemblée a été envahie par une foule ameutée qui avait ses drapeaux, ses chefs, et qui, sous prétexte de faire une démonstration en faveur de la Pologne, venait pour renverser le gouvernement, dissoudre la constituante, établir un comité insurrectionnel ou de salut public, et imposer ses lois à la France. Telle était du moins la pensée des meneurs, car l'attitude de la foule elle-même et les protestations qui s'élevaient quelquefois de son sein contre des motions coupables ou insensées attestent que la plus grande partie n'était qu'égarée.

L'aspect de l'assemblée, pendant plus de trois heures qu'a duré cette orgie populaire, a été d'une majesté pleine de tristesse. A toutes les suggestions, à toutes les sommations de l'émeute menaçante, elle a opposé le silence et l'inertie. — Il a fallu que les tribuns de la rue, et à leur tête un homme investi d'une double élection, comme représentant et comme colonel de la garde nationale, se chargeassent de rendre eux-mêmes les monstrueux décrets auxquels ils se flattaient de soumettre la capitale, et après elle la nation.

Les députés, cédant à la force, ont dû se retirer après cette résistance passive, attendant l'occasion de protester contre un audacieux conspirateur qui avait osé s'écrier du haut de la tribune : « L'assemblée nationale est dissoute ! »

L'assemblée nationale et la France ont été bientôt vengées de cet outrage. Un bataillon de la garde mobile avec lequel les factieux ont vainement essayé de fraterniser a fait évacuer la salle, dont les représentans ont repris possession pour siéger, sans désemparer, jusqu'à 9 heures et demie du soir et prendre toutes les résolutions que commandaient les circonstances. De toutes parts et au premier bruit de l'attentat, la garde nationale est accourue sans ordre se ranger autour du palais. En même temps de nombreux bataillons convoqués par le rappel couraient à l'Hôtel-de-Ville où le gouvernement dérisoire proclamé quelques minutes auparavant était allé s'installer. Les principaux conspirateurs ont été saisis, mis en arrestation. L'ont-ils été tous ? Nous le saurons demain. L'assemblée, à laquelle la commission de gouvernement est venue rendre compte de ses actes dans cette journée, entend que les perquisitions soient sévères et que justice soit faite pour l'honneur, pour le repos de la France. MM. Garnier-Pagès et Lamartine, qui ont paru successivement à la tribune, et dont le langage a été celui de bons et courageux citoyens, ont déclaré que *dès ce matin* des mesures avaient été prises pour déjouer le complot, qui était connu. Quelques murmures s'étant élevés qui semblaient signaler l'insuffisance déplorable de ces mesures : — Oui, messieurs, a repris M. Garnier-Pagès, des ordres précis avaient été donnés, mais ils n'ont pas été exécutés ! Demain, vous serez complétement instruits.

On verra dans les incidens de la séance que M. Courtais, commandant supérieur de la garde nationale, est accusé d'avoir laissé le passage libre à l'émeute jusqu'à l'assemblée, que ses épaulettes et son épée lui ont été arrachées dans l'enceinte même, et qu'il a été mis en état d'arrestation.

M. Louis Blanc, compromis, nous le croyons, moins par ses propres actes que par les démonstrations et les applaudissemens des factieux qui l'avaient porté sur leur liste de gouvernement, s'est justifié à la tribune en des termes qui ont provoqué à deux ou trois reprises une explosion de murmures. L'imprudence même de ce langage semble en démontrer la sincérité.

Parmi les hommes dont la fermeté a été remarquée et méritera une mention dans l'histoire de cette journée, nous citerons M. Duclerc, ministre des finances ; M. Clément Thomas, colonel de la deuxième légion, qui a été proclamé commandant supérieur de la garde nationale aux applaudissemens unanimes de l'assemblée, et l'officier commandant le bataillon de la garde mobile. MM. Garnier-Pagès, Lamartine, Marie, ont tenu à la tribune un noble langage. Le gouvernement intérimaire, autant que nous en pouvons juger par les faits qui nous sont connus, a fait noblement son devoir.

Des remerciemens bien mérités ont été votés à la garde nationale mobile et sédentaire, ainsi qu'à l'armée, dont l'élan a été admirable. La plus grande union a régné entre les différens corps et entre tous les citoyens. Puisse une union semblable inspirer désormais tous les actes du pouvoir et toutes les délibérations de l'assemblée !

Journée du 15 mai.

Ce matin, dès dix heures, on a remarqué une assez vive agitation dans tous les quartiers de la capitale ; on s'abordait en se demandant des nouvelles, et toutes les conversations annonçaient une puissante préoccupation et de graves inquiétudes ; le bruit était généralement répandu qu'un nombre immense d'ouvriers était réuni sur la place de la Bastille, au pied de la colonne de Juillet et au champ de Mars ; on disait que le projet de ces groupes était de se présenter à l'assemblée nationale et d'y faire une manifestation en faveur de la Pologne.

On remarquait avec étonnement qu'aucune précaution militaire n'était prise ; nous avons parcouru les boulevards et la place de la Concorde, et nous n'avons vu, dans tout ce trajet, qu'un piquet de quinze à vingt hommes du premier bataillon de la garde nationale mobile qui avait été posté à l'angle de la rue Saint-Honoré et du boulevard qui fait face à la Madeleine. Vers midi une colonne de deux à trois mille ouvriers précédée des drapeaux des ateliers nationaux a suivi le boulevard pour se rendre à l'assemblée nationale ; cette première colonne était suivie, à quelque distance, par une foule immense d'ouvriers, marchant en bon ordre, par pelotons de quinze hommes de file, commandés chacun par un individu placé en tête des rangs.

Ces divers pelotons représentaient chacun une corporation ou une société politique ; ils avaient tous leurs drapeaux, sur lequel on pouvait lire le nom ou le titre de la députation ; on y remarquait la bannière de presque tous les clubs, celle de la société Centrale démocratique, des blessés de juin 1832, des condamnés politiques, etc., etc. On voyait, en outre, les délégations de divers départemens, entre autres celles du Cher et de l'Indre.

Au milieu de ces députations, on remarquait, dans un cabriolet qu'il conduisait seul, un homme jeune encore, portant une longue barbe noire, et qui, du haut de sa voiture, se retournait à chaque instant pour donner des ordres au peloton qui le suivait : c'était Huber, le condamné de 1838, que la révolution de février a mis en liberté.

On peut sans exagération porter le nombre de ces hommes à 70 ou 80,000 ; la tête de cet immense cortége était déjà arrivée à la Madeleine que la queue se déroulant sur le parcours des boulevards n'avait pas encore dépassé la porte Saint-Denis.

A chaque instant, cette foule immense faisait retentir l'air des cris unanimes de Vive la Pologne ! Vive la République ! Les nombreux spectateurs qui se pressaient sur les contre-allées des boulevards et à toutes les fenêtres des maisons répondaient à ces cris ; de temps en temps et de quelques groupes seulement sortait le cri plus timide et presque isolé de Vive Louis Blanc ! mais ce vivat, nous devons le dire pour remplir fidèlement notre rôle d'historien, trouvait généralement peu d'échos et n'était accueilli que par un silence très significatif.

Cet immense cortége s'est dirigé sur l'assemblée nationale.

Cependant on avait appelé quelques bataillons de la garde nationale mobile qui étaient venus se ranger sur les deux trottoirs du pont de la Révolution. Les ouvriers défilèrent en bon ordre sur le milieu du pont en répétant les cris de Vive la Pologne ! vive la République ! Là s'est passé un incident qui est devenu l'objet de fausses interprétations ; voici comment il nous a été rapporté : Quelques ouvriers ont prétendu que les troupes avaient leurs fusils chargés ; les soldats ont répondu que ce bruit était sans fondement ; mais deux ou trois jeunes soldats ont dit que, par exception, ils avaient chargé leur arme, et, pour rassurer le peuple, ils les ont déchargées en l'air. Voici sans doute l'origine du bruit qui a été répandu à la bourse et dans quelques lieux publics que plusieurs coups de feu avaient été tirés entre midi et une heure.

Cependant la tête du cortége, après avoir dépassé le pont de la Révolution, a suivi la rue de Bourgogne et s'est présentée à la porte de l'assemblée qui se trouve sur la place du palais (ancienne place du palais Bourbon). Cette porte était fermée ; mais cet obstacle n'était pas de nature à arrêter la foule à chaque instant plus considérable qui se pressait sur la place. Bientôt les deux terrasses garnies de piquans en fer qui règnent de chaque côté de la porte jusqu'aux colonnes qui supportent l'édifice ont été escaladées par des individus qui montaient sur le dos de leurs camarades, et la porte d'entrée a été ouverte ; la foule s'est alors précipitée par l'issue qui lui était offerte.

On dit que le général Courtais s'est alors présenté au devant des groupes, qui l'ont suivi et sont entrés avec lui dans l'intérieur de la salle des séances de l'assemblée nationale.

(Voir ici le compte-rendu de la séance pour connaître les faits qui se sont accomplis dans l'intérieur de l'assemblée.)

Cependant le bruit de l'envahissement de l'assemblée nationale par la foule s'était promptement répandu dans Paris ; vers trois heures, le rappel battait dans la circonscription de toutes les légions ; tous les gardes nationaux, avec un admirable élan, revêtirent leurs costumes, s'armèrent de leurs fusils et se rendirent presque immédiatement sur leurs diverses places d'armes ; malheureusement les ordres manquaient, et les bataillons réunis, animés des meilleurs sentimens, ne sachant où se porter, exprimaient hautement leurs plaintes sur l'incurie de l'autorité qui les laissait sans direction ; enfin le mot : *A l'assemblée nationale !* retentit presque à la fois sur tous les points de Paris, et aussitôt, de tous les côtés, des bataillons nombreux et bien armés se dirigèrent par toutes les rues sur le palais de la chambre. On évalue à plus de cent cinquante mille hommes le nombre des gardes nationaux qui ont pris les armes aujourd'hui.

Il était quatre heures environ ; on a pu voir qu'un gouvernement provisoire avait été proclamé à la tribune de l'assemblée ; les membres de ce prétendu gouvernement quittèrent la séance pour se rendre à l'hôtel de ville : nous ne savons pas encore comment ils arrivèrent jusque-là ; mais voici un fait dont nous avons été le témoin oculaire.

Rue de Rivoli, un groupe composé de quelques hommes de mauvaise mine et d'une centaine de gamins poussait devant lui un individu et faisait entendre les cris de Vive le gouvernement provisoire ! Ce citoyen, c'était M. Barbès qu'on conduisait à l'hôtel de ville ; les curieux s'écartaient et faisaient place. Ceci se passait rue de Rivoli en face le passage Delorme, sous les fenêtres de l'état-major, sous les yeux des officiers de service. A ce moment, un bataillon de garde nationale débouchait rue de Rivoli par la rue de l'Echelle ; un citoyen, dont nous n'avons pu savoir le nom, se précipita alors sur M. Barbès, le saisit au collet et voulut l'arrêter. M. Barbès était tellement ému qu'il n'opposa pas la moindre résistance ; il avait un foulard rouge à la main et ne paraissait occupé qu'à essuyer la sueur qui coulait de son front. Cette tentative arrêta un instant le groupe ; le chef de bataillon de garde nationale était à deux pas de cette scène ; le citoyen qui tenait M. Barbès au collet, lui cria : « Commandant, c'est Barbès, il » veut renverser le gouvernement, aidez-moi à l'arrêter. » Le commandant de garde nationale se contente de répondre : « Je suis sans ordre. » Il fallait bien alors que le citoyen qui avait fait preuve d'un zèle si louable lachât M. Barbès, qui put continuer son chemin.

A six heures nous sommes arrivés sur la place de l'Hôtel-de-Ville ; la place était couverte de gardes nationaux ; le général Foucher était à cheval au milieu d'eux. Des hommes étaient aux fenêtres et prononçaient des paroles que personne ne pouvait entendre ; les bannières que nous avions vues le matin sur les boulevards au milieu des ouvriers flottaient à toutes les fenêtres ; un individu qu'on nous a dit être M. Sobrier cherchait à lire une proclamation. Voici ce qui s'était passé.

Les divers membres du gouvernement provisoire proclamé à la tribune étaient parvenus, suivis d'une foule considérable, devant la grille de l'hôtel de ville ; les portes en étaient fermées ; elles furent facilement forcées, et quelques minutes après MM. Blanqui, Barbès, Huber et leurs amis étaient maîtres de la mairie.

Heureusement, la garde nationale, prévenue de la prise de l'hôtel de ville, s'était portée à la hâte sur ce point ; de tous côtés on voyait arriver de nombreux bataillons, et en quelques minutes l'hôtel fut cerné, et on a pu croire pendant un moment qu'il faudrait procéder à un siége en règle. Les choses se sont terminées d'une façon moins tragique.

A six heures, quand le blocus fut complet, un bataillon de garde nationale reçut ordre d'entrer dans l'hôtel ; il y pénétra par l'escalier qui se trouve sous la statue de Henri IV.

On dit que les chefs du mouvement ont été surpris par la force publique dans une salle où ils délibéraient ; ils ont été immédiatement arrêtés : ce sont MM. Barbès, Blanqui, Huber, Sobrier et Raspail.

Dans la salle où ont été arrêtés les meneurs de cette journée, des gardes nationaux ont trouvé une liste du nouveau gouvernement provisoire. Cette liste portait les noms suivans :

MM. Barbès,
Ledru-Rollin,
Louis Blanc,
Albert,
Thoré,
Blanqui,
Cabet,
Raspail,
Flocon,
Leroux,
Caussidière.

Cette liste était écrite à la craie sur un tableau noir.

D'un autre côté, M. Albert, membre de l'ancien gouvernement provisoire, a été arrêté et déposé dans une chambre où il est gardé à vue.

On peut voir dans le compte-rendu de la séance que M. le général Courtais a été également arrêté dans la salle même de l'assemblée nationale.

Le *Moniteur parisien* annonce que M. Sobrier s'était emparé du ministère de l'intérieur et qu'il y a été arrêté vers six heures et demie.

A huit heures, la capitale est tranquille ; dans les rues, sur les places, sur les boulevards on ne s'aborde que pour se raconter les événemens de la journée et l'arrestation des principaux auteurs de l'incroyable coup de main dont Paris a été aujourd'hui le théâtre. L'hôtel de ville est occupé par la troupe de ligne et par la garde nationale.

Neuf heures et demie. — Le calme est rétabli, les troupes de ligne, la garde nationale, la garde mobile parcourent les rues aux cris de Vive l'assemblée nationale !

M. Clément Thomas a été blessé ; mais nous sommes heureux d'annoncer que sa blessure ne paraît pas devoir entraîner des suites fâcheuses, car il a reparu à la chambre avec le bras en écharpe. M. Clément Thomas est nommé commandant général de la garde nationale en remplacement de M. Courtais.

Assemblée nationale.

Présidence de M. BUCHEZ. — Séance du 15 mai 1848.

A midi un quart le procès-verbal est lu par un de messieurs les secrétaires.

M. LAGROSSE, autre secrétaire. Le procès-verbal doit être l'image fidèle des débats de l'assemblée ; celui dont on vient de donner lecture rapporte que le citoyen ministre de l'intérieur, dans la séance de samedi, a prévenu l'assemblée que la grande fête du 14 mai devait être ajournée au 21, les préparatifs n'étant pas terminés et les délégués n'étant pas tous arrivés.

Cependant il a convenu à un fonctionnaire public placé à la tête de la force publique, il lui a convenu, dans un ordre du jour adressé à la garde nationale, d'opposer une contradiction à cette déclaration. C'est le commandant supérieur de la garde nationale qui a fait cela ; il n'est pas ici ; j'attendrai sa présence pour provoquer une explication.... (Très bien ! très bien !)

J'en suis à me demander si la signature du général Courtais a été surprise. L'assemblée, j'aime à le croire, jugera convenable que je n'insiste pas en ce moment ; nous ne repoussons aucune responsabilité nous appartenant ; mais aussi nous ne voulons pas de celle qui nous est étrangère.

M. CLÉMENT THOMAS. Le général Courtais est absent... Je suis convaincu, ou du moins j'aime à croire que c'est par suite d'une erreur que le fait dont il s'agit lui a été imputé, et que sa signature a dû être surprise.

Du reste, je déclare que cet ordre du jour dont on parle m'était encore inconnu à moi qui fais partie de la garde nationale. Je demande qu'avant que l'assemblée nationale se prononce on entende le général Courtais... (Oui ! oui !)

Le procès-verbal est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. Plusieurs pétitions ont été déposées en faveur de la Pologne, les unes par le club de Chaillot, les autres par le club de la Société démocratique ; celles-ci par des Polonais ; celles-là par des citoyens d'Auxerre ; d'autres enfin par le club Vosgien...

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

M. DE TRACY dépose une nouvelle pétition en faveur de la Pologne.

M. WOLOWSKI en présente une autre.

M. LE PRÉSIDENT. Je trouve sur mon bureau une autre pétition ayant le même objet; encore une autre, encore une autre!..

Il a été en outre déposé une pétition ayant pour objet la réduction du nombre des fonctionnaires et de leurs traitemens?

M. DE RANCÉ. Au nom de deux de mes collègues, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'assemblée un projet de décret ainsi conçu :

Article unique. Le territoire de l'Algérie fait partie du territoire français.

Tous les Français en Algérie seront régis par la même constitution, par les mêmes lois que les Français sur le continent.

Je demande que ce décret soit mis à l'ordre du jour de demain. (Exclamations.)

PLUSIEURS VOIX. Nous demandons le renvoi aux comités. Nous demandons le renvoi au comité de constitution!

M. BONATIEN MARQUIS présente une pétition des habitans de Compiègne, qui demandent que l'on fasse continuer les travaux commencés dans la forêt de Compiègne, et qu'on en ordonne de nouveaux.

M. LE PRÉSIDENT. Voici quelques options de représentans élus dans plusieurs départemens :

Le citoyen Latrade opte pour le département de la Corrèze;

Le citoyen Cormenin pour le département de la Seine;

Le citoyen Perdiguier pour la Saône;

Le citoyen Subervie pour le département d'Eure-et-Loire;

Le citoyen de Larcy pour le Gard.

La mère du citoyen Cavaignac, ajoute M. le président, m'écrit qu'en son absence et avec son autorisation, son fils opte pour le département du Lot;

Le citoyen Garnier-Pagès opte pour la Seine;

Le citoyen Ledru-Rollin opte pour la Seine;

Le citoyen Lamartine opte pour la Seine.

Citoyens représentans, dit encore M. le président, voici une lettre dont je dois vous donner communication :

Citoyen président,

Si quelque chose pouvait me faire mettre en oubli mon âge, ma santé et mon incapacité législative, ce serait la lettre que vous avez eu l'obligeance de m'écrire et par laquelle vous m'annoncez que l'Assemblée nationale a honoré ma démission d'un refus.

Mon élection et cet acte des représentans du peuple seront l'objet de mon éternelle reconnaissance par cela même qu'ils sont un prix trop au-dessus des faibles services que j'ai pu rendre à la liberté; ils prouvent combien seront enviables les récompenses réservées désormais à ceux qui, avec de plus grands talens, rendront des services plus réels à notre chère patrie.

Heureux d'avoir été l'occasion de cet exemple encourageant, et convaincu que c'est la seule utilité que je pourrais avoir encore, citoyen président, je viens de nouveau supplier l'Assemblée nationale de ne pas m'arracher à l'obscurité de la vie privée.

Ce n'est pas le vœu d'un philosophe, moins encore celui d'un sage; c'est le vœu d'un rimeur qui croirait se survivre, s'il perdait, au milieu du bruit des affaires publiques, l'indépendance de l'âme, seul bien qu'il ait jamais ambitionné.

Pour la première fois, je demande quelque chose à mon pays; que les dignes représentans ne repoussent donc pas la prière que je leur adresse en leur réitérant ma démission, et qu'ils veuillent bien pardonner aux faiblesses d'un vieillard qui ne peut se dissimuler de quel honneur il se prive en se séparant d'eux.

En vous chargeant de présenter mes très humbles excuses à l'assemblée, recevez, citoyen président, l'hommage de mon respectueux dévouement.

Salut et fraternité. BÉRANGER.

Passy, 14 mai 1848.

M. LE PRÉSIDENT. Cette démission est-elle acceptée?

DE TOUTES PARTS. Oui! oui!

M. LE PRÉSIDENT. Voici encore quelques options.

Le citoyen Aylies opte pour le département du Gers.

Le citoyen Bastide pour Seine-et-Marne.

Le citoyen Crémieux, pour le département d'Indre-et-Loire.

Le citoyen Dornez et le citoyen Langlé, obligés de partir pour Arras, pour des circonstances exceptionnelles, demandent un congé. — Accordé.

UN REPRÉSENTANT. Je demande que l'assemblée nationale invite les ministres à donner l'exemple de l'exactitude. (Exclamations)

M. LE PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre par laquelle M. Martinet, ouvrier, représentant de l'assemblée nationale, annonce qu'il est obligé de donner sa démission.

L'ordre du jour appelle les interpellations du citoyen d'Aragon sur les affaires d'Italie.

M. D'ARAGON. Citoyens représentans, j'ai toujours désiré passionnément qu'on chassât les Autrichiens de la Péninsule italique.

J'ai vu avec bonheur la révolution de Milan parce que j'ai espéré qu'il serait impossible à la France de ne pas venir au secours des populations italiennes.

Ce qu'a fait le gouvernement provisoire ne nous semble pas suffisant; mais une commission vient d'être nommée. Comme je ne veux pas donner d'embarras au gouvernement nouveau, et que, d'un autre côté, je ne veux pas qu'on puisse supposer que je cherche en aucune façon à entraver la marche des affaires en Italie, je prie M. le ministre des affaires étrangères de nous dire quels sont les projets du gouvernement intérimaire. Si ses déclarations ne me paraissent pas de nature à nous satisfaire, je remonterai après lui à cette tribune.

M. BASTIDE, ministre des affaires étrangères. Citoyens représentans, avant que la discussion s'engage sur les interpellations qui sont faites au ministre des affaires étrangères, permettez-moi d'exposer les principes qui selon nous doivent diriger notre action vis-à-vis les peuples et les gouvernemens étrangers.

Ces principes ont été développés au premier jour de la révolution par le chef illustre sous les ordres duquel j'ai eu l'honneur de servir depuis le 24 février, ils serviront de base à la conduite actuelle de l'administration.

La France, en proclamant le principe de la souveraineté du peuple, a établi le droit pour tout peuple de se gouverner par lui-même et pour lui-même; le monde n'a pas été surpris d'une résolution à laquelle il s'attendait : nous avons pu, fait immense, introduire un intérêt nouveau dans les relations de l'Europe, en posant le principe que les populations, que les peuples ne formaient pas une propriété dont les princes pouvaient disposer à leur convenance. Nous avons ainsi introduit un principe nouveau et fécond dans le droit public de l'Europe.

Du reste, nous aurions vainement cherché à éviter de poser ce principe : il sortait de la révolution même. Aussi n'avez-vous entendu ni plaintes au sujet de notre situation financière, ni doléances du commerce, ni réclamations impuissantes du travailleur. Non, on n'a parlé ni des finances, ni du commerce, ni des salaires; non, mais toutes les voix se sont élevées en faveur de la Pologne. C'est là l'honneur de la France, et ce qui assigne à sa révolution un caractère spécial et glorieux.

Oui, nous voulons que les peuples soient libres; nous devons notre assistance à tous les gouvernemens qui ont la même origine que nous.

L'honorable orateur, après avoir défini, conformément aux principes du manifeste de M. de Lamartine, la nature de l'assistance que nous devons aux peuples, poursuit ainsi :

Nous avons fait, il y a cinquante ans, de la propagande armée; nous avons commencé par la propagande républicaine, et nous avons fini par les conquêtes impériales... (Sensation.)

Il faut rassurer les peuples aujourd'hui, il faut leur faire bien comprendre que nous n'aspirons à aucune conquête, à aucun agrandissement de territoire. (Assentiment.)

Il faut que nous attendions l'arme au bras pour assurer en commun l'œuvre divine de l'émancipation des peuples.

Quant aux traités de 1814 et de 1815, ce n'est pas à nous seuls qu'il appartient de refaire la carte du monde. Nous ne voulons d'usurpation de nulle sorte. (Très bien! très bien!) Nous n'en voulons pas même à notre profit.

Ce sera à la souveraineté européenne à prononcer. Un moment viendra où les nations s'entendront pour défendre les droits des peuples. Là notre voix sera prépondérante. L'ambition de la France, cette noble ambition, aspire à faire le bonheur des nations, non pas malgré elles, mais avec elles. (Approbation.)

M. D'ARAGON. Le discours de M. le ministre des affaires étrangères contient trois choses que je savais parfaitement. La première, c'est que les sympathies de l'assemblée sont tout entières pour la liberté italienne.

La deuxième, c'est le désir de maintenir la paix autant qu'il est possible. Quant à moi, je désire beaucoup qu'elle soit maintenue.

En troisième lieu, la certitude que la France interviendra en Italie si l'Italie a besoin de son concours.

Je crois que la question que j'avais posée n'est pas celle à laquelle on a répondu. J'ai demandé ce qu'avait fait le gouvernement provisoire, ce que comptait faire la commission exécutive à propos des affaires d'Italie. Je sais très bien qu'il n'a pas demandé d'intervention, mais je suis heureux que la nation pour laquelle nous avons de si profondes sympathies se montre si digne de la liberté; mais vous savez que les efforts de l'Italie ne sont pas à la hauteur de son patriotisme; vous savez qu'elle peut perdre une bataille, et j'ai demandé si le gouvernement était prêt à faire une démonstration, quels sont les moyens qu'il a en lui pour obtenir de l'Autriche les concessions qu'il faut obtenir : ce que j'ai demandé, c'est de savoir jusqu'à quel point le gouvernement se montrerait satisfait des concessions de l'Autriche dans le cas de l'abandon d'une partie du territoire italien pour en conserver une autre.

Je désire la paix, mais je sais que quand on veut la paix, il faut toujours se tenir prêt à faire la guerre.... (Bruits divers.) Eh bien! il y avait deux manières de maintenir la paix immédiatement.

Immédiatement après les événemens de février, lorsque l'Autriche avait en partie perdu les Etats de l'Italie et les Etats vénitiens, lorsque divers Etats d'Allemagne étaient en révolution, il était possible, par des négociations fermes et habiles, de faire comprendre à l'Autriche qu'il fallait bien qu'elle se résignât à l'abandon de l'Italie.

On dit que, en ce moment, nous avions à craindre la guerre générale; je dis que non. L'Allemagne était uniquement occupée en ce moment de la reconstitution d'un empire unitaire qui, un jour, nous donnera beaucoup d'embarras, mais pas maintenant. Quant à l'Espagne, elle a assez à faire chez elle sans s'occuper de nos affaires.

L'Angleterre n'avait qu'un seul point qui pût exciter sa susceptibilité : c'était la Belgique, mais il n'y avait rien qui pût justifier cette susceptibilité.

Qu'aurait pu faire l'Autriche pour résister à notre demande, sur quels secours se serait elle fondée? Sur la Russie? Mais elle se serait bien gardée d'invoquer cette puissance; vous auriez bien évidemment embarrassé l'Autriche, et nous devions donc, en ce moment, négocier avantageusement.

A-t-on agi diplomatiquement? Maintenant, s'est-on préparé, autant qu'on pouvait le faire, à une guerre probable, certaine, le jour où l'Italie se verra obligée d'invoquer votre secours.

Pour ma part je ne crois pas qu'on y ait songé. On a formé un comité de défense; cela seul me prouve qu'on a reculé devant les difficultés. On ne procède pas ainsi quand on est bien résolu. Et d'ailleurs, ce comité a demandé la création de trois armées; où en est cette création de l'armée des Alpes? De combien d'hommes se compose cette armée? Est-elle seulement de 20,000 hommes en ce moment? Avez vous ce nombre prêt à entrer en Italie en cas de besoin?

LE GÉNÉRAL SUBERVIC. L'armée des Alpes a été portée à 30,000 hommes d'effectif présens (Mouvemens divers.)

M. D'ARAGON. J'adresse une dernière question. S'il se fait des négociations en Italie qui sacrifieront à l'Autriche une partie des anciens états italiens en échange d'autres parties.

Que proposera le gouvernement dans ce cas? Quant à moi, je m'opposerai toujours à ce que mon pays se trouve satisfait, tant qu'un seul soldat autrichien sera en Italie, ou bien tant qu'un seul village italien appartiendra à l'Autriche.

Je demande qu'on réponde catégoriquement, et non pas par une espèce de programme.

M. LAMARTINE. (A la tribune! à la tribune! — M. Lamartine se rend à la tribune.) Citoyens, pour ne pas abuser des momens de l'assemblée, je m'abstiendrai de répondre immédiatement aux interpellations qui viennent d'être adressées par le citoyen d'Aragon.

J'attendrai, puisque des interpellations doivent être faites sur un autre sujet, j'attendrai qu'elles soient adressées et les discours prononcés, et alors j'aurai l'honneur de revendiquer mon droit d'ancien ministre des affaires étrangères pour répondre à la fois aux deux interpellations.

Aucune des allégations de l'honorable citoyen d'Aragon ne restera sans réponse.

Ce n'est pas un ajournement que je demande, mais le moyen d'être à même de répondre à la fois à tous les détails de cette discussion.

M. LE PRÉSIDENT. Avant que le citoyen Wolowski prenne la parole, je vous demande la permission de vous faire connaître quelques unes des pétitions déposées sur le bureau.

Voici un grand nombre de pétitions qui toutes viennent du département de l'Oise. Elles ont été rédigées par des ouvriers ou plutôt par des hommes de la campagne, par des ouvriers des forêts.

Ces pétitions ont été évidemment écrites par une seule main. En voici une :

« Le pain de l'ouvrier, c'est le travail; nous venons vous demander du travail pour nos femmes et pour nos enfans. »

Ces pétitions seront renvoyées au comité des travailleurs et au ministre de l'agriculture et du commerce.

La parole est au citoyen Wolowski.

M. WOLOWSKI. Je viens vous entretenir des affaires de la Pologne. Jamais peut-être question plus grave et plus solennelle n'a été apportée à cette tribune; elle contient dans ses plis la paix ou la guerre. Elle est remplie des plus grandes difficultés, et cependant je l'aborde avec confiance devant vous, car je crois que toutes vos pensées sympathisent avec les miennes.... (Les cris de vive la Pologne! se font entendre au dehors; quelques membres quittent leurs places.)

UN REPRÉSENTANT, avec force. Il est de la dignité de l'assemblée nationale de rester tout entière à son poste dans les circonstances actuelles. (Assentiment.)

M. WOLOWSKI. Quand il s'agit d'un peuple auquel on a décerné avec raison le nom de Français du Nord; quand il s'agit d'un peuple qui a versé son sang avec le vôtre sur tous les champs de bataille, je suis certain de rencontrer ici les plus larges et les plus profondes sympathies.

La seule question qui me paraisse devoir être agitée, c'est celle des moyens qui auront pour but de réaliser le plus tôt possible la restauration de la Pologne. Pour cela il faut que je commence... (De nouveaux cris de Vive la Pologne retentissent de nouveau au dehors; mais cette fois ils sont plus rapprochés que les premiers. — L'orateur s'interrompt quelques instans.)

VOIX NOMBREUSES. Continuez! continuez!

M. WOLOWSKI. La France ne craint pas la guerre avec cinq cent mille hommes de troupes, avec la garde nationale. Aussi, doit-elle tenir aux nations un langage pacifique et ferme, sans avoir recours aux derniers moyens auxquels avait recours la monarchie.

La France ne doit user de la force envers personne avant d'avoir épuisé tous les autres moyens de persuasion. Voilà la véritable politique républicaine.

La question polonaise n'est pas, comme on paraît le supposer quelquefois, une question chevaleresque. La raison d'Etat confirme pleinement l'intérêt que doit inspirer la Pologne; et le peuple, dans son admirable instinct, l'a parfaitement compris... (Le bruit du dehors interrompt un instant l'orateur.)

Je dis que la pensée populaire a admirablement saisi le nœud de la question. Qu'elle a été en effet de tout temps la mission glorieuse de la Pologne, la mission à laquelle elle s'est dévouée : ça été une mission de liberté et de civilisation.... (Cris confus au dehors.)

M. DEGOUSÉE, un des questeurs, arrivant du dehors, s'élance à la tribune. Citoyens représentans, contrairement à l'ordre donné par le président et par les questeurs, le commandant des gardes nationales vient en leur présence et en présence du peuple et de la garde nationale, d'ordonner à la garde nationale mobile de remettre la baïonnette dans le fourreau... (Exclamations.)

UN REPRÉSENTANT. L'assemblée doit être inaccessible à la peur!...

M. CLÉMENT THOMAS. Une masse considérable de peuple, mue par un sentiment qui vous est sympathique, a l'intention de vous soumettre une pétition en faveur de la Pologne... (Rumeurs. — Un bruit confus se fait entendre au dehors; des pas précipités retentissent dans les couloirs. A partir de ce moment, nous sommes obligés de mettre de côté la sténographie et d'avoir recours à la narration.)

Un grand mouvement s'opère dans les tribunes d'en haut du fond la salle. Les spectateurs qui les occupent sont refoulés, mis de côté par une foule considérable portant des drapeaux avec des inscriptions diverses.

Les portes placées derrière le bureau du président s'ébranlent, battues qu'elles sont par les flots du peuple. Elles cèdent bientôt sous la pression. Les factionnaires, les huissiers sont culbutés par un nombre considérable de citoyens qui se précipitent dans l'hémicycle. Ceux-ci, comme les envahisseurs de tribunes, sont porteurs de drapeaux tricolores sur lesquels sont écrits des noms de clubs. Le cri de Vive la Pologne! sort de toutes les bouches.

Quelques membres de l'assemblée nationale se lèvent.

DE TOUTES PARTS. Assis! assis! en place! tout le monde assis!

M. Barbès traverse la foule qui entoure la tribune, mais il y est suivi par une douzaine d'individus, les uns en blouse, les autres en habit; ceux-ci en uniformes, ceux-là en chemise. M. Barbès veut prendre la parole; les hommes qui l'ont accompagné à la tribune la prennent avec lui; il est impossible d'entendre autre chose que vive la Pologne.

M. LE PRÉSIDENT. Je propose de lever la séance...

DE TOUTES PARTS. Non! non! en place!

M. Buchez cède le fauteuil à M. Corbon, vice-président.

Tous les représentans restent assis.

Quelques dames placées sur le devant des tribunes de côté se lèvent pour fuir; des représentans aperçoivent ce mouvement et les engagent du geste et de la voix à ne pas quitter leur place.

Une détonation se fait entendre du côté de la place du palais de l'assemblée nationale.

MM. Lacrosse, Larabit et Clément Thomas parviennent avec beaucoup de peine à gravir les marches de la tribune. M. Clément Thomas prononce quelques paroles qui obtiennent les applaudissemens de ceux qui l'entourent; mais le tumulte épouvantable qui règne dans l'assemblée nous empêche de les entendre.

Un citoyen portant l'uniforme d'officier de la garde nationale s'élance dans la salle en criant avec force : Vive la Pologne!

Les tribunes de côté sont envahies comme l'ont été tout-à-l'heure celles du fond. Deux seulement sont encore respectées : l'une est celle des journalistes, l'autre est celle des sténographes.

Au milieu de cette confusion inexprimable, l'attitude de l'assemblée est pleine dignité : ces représentans, calmes au milieu de l'orage, rappellent les sénateurs romains attendant les barbares sur leurs chaises curules.

Jusque-là la masse dont nous avons suivi les mouvemens multiples n'a paru obéir qu'à un sentiment, le sentiment de fraternité pour un peuple opprimé!

Tout à coup dans les rangs de la foule on nous montre les citoyens Blanqui et Raspail; et, à partir de ce moment, la manifestation paraît changer de caractère.

L'hémicycle est entièrement rempli de gens qui s'agitent et qui crient. Du sein de cette agitation s'élève une grande clameur. Un des drapeaux qui ont pénétré dans l'enceinte semble être l'objet d'une attaque. On se presse, on se heurte; des coups mêmes sont échangés; le drapeau disparaît quelques instans sous des centaines de mains; puis nous le retrouvons au pied de la tribune, se dressant devant M. Ledru-Rollin, qui vient d'y monter. On lui passe, pour ainsi dire, cet étendard; il le prend et le remet à M. Buchez, président, qui a repris le fauteuil.

Malgré des efforts inouis pour s'y maintenir, M. Ledru-Rollin est obligé de quitter la tribune. Un homme l'y remplace. C'est le sieur Blanqui que quelques individus ont pris dans leurs bras et ont, pour ainsi dire, jeté par dessus la barre. Quelque temps il occupe ce poste; mais enfin la vague toujours grossissante des prétendans à la parole le chasse comme elle en a déjà chassé beaucoup d'autres.

Quelques individus plus intrépides, plus impatiens, se dressent debout sur la barre de la tribune, au risque de se faire précipiter sur les groupes compactes qui sont au pied. Tous, enflant leur voix, essaient de prononcer quelques discours, mais tous ne peuvent faire entendre que ce seul mot : — Citoyens! — et aussitôt leurs voix est complétement étouffée comme par les grondemens d'une mer en courroux.

M. BARBÈS, dominant un instant cette immense clameur. Citoyens, c'est seulement pour consacrer le droit de pétition que vous êtes venus ici...

VOIX NOMBREUSES. Oui! oui!

M. BARBÈS. Nous demandons du silence pour l'orateur qui va lire la pétition que vous apportez à l'assemblée.

Après ces quelques mots, tout retombe dans le chaos.

Le citoyen Raspail apparaît à la tribune un papier à la main. A sa vue, les uns crient : Silence! les autres : Vive la Pologne! Le désordre est à son comble dans la foule; mais l'attitude de l'assemblée est toujours calme et digne.

Des vociférations partent tout-à-coup du pied des bancs de l'extrême droite. Quelques hommes s'élancent dans le passage qui conduit au dernier gradin de ce côté de l'assemblée. Ils désignent du doigt un représentant; ils veulent se précipiter sur lui.

M. FLOCON, ministre du commerce, se met au devant d'eux et les arrête avec l'assistance de deux ou trois gardes nationaux sans armes.

D'un autre côté, M. Lamartine, membre de la commission exécutive, adresse des exhortations aux personnes qui se trouvent en face de lui.

Plusieurs individus, suivant l'exemple qui leur a été donné, montent sur la barre de la tribune et s'y tiennent debout jusqu'au moment où d'autres les forcent à en descendre.

QUELQUES VOIX. Silence! silence!

Une nouvelle bannière pénètre dans la salle; c'est celle des blessés de la barricade Saint-Méry, 5 et 6 juin 1832.

La tribune des journalistes et celle des sténographes subissent le sort de leur voisine. Cette dernière est occupée par deux ou trois cents hommes qui, prenant très peu de souci de la publicité, rendent presque impossible le travail des reproductions des débats de l'assemblée. Le drapeau du club de la Montagne est planté sur l'un des pupitres du journal *la Presse*.

Un instant, quelques personnes essaient de mettre de l'ordre dans ce tumulte. On place deux bannières à l'extrémité de l'hémicycle et l'on fait ranger dans le passage établi autour du dernier gradin un assez grand nombre de citoyens ; mais alors beaucoup de ceux qui étaient dans les tribunes, ne se trouvant sans doute pas en assez bonne place, se laissent tomber dans ce couloir, qui est en quelques minutes complétement rempli.

UN CITOYEN d'une voix de tonnerre. La parole est au citoyen Raspail pour lire la pétition.

PLUSIEURS VOIX. Il n'est pas représentant!

UN MEMBRE. Le citoyen Raspail n'a pas le droit de parler ici.

Des clameurs menaçantes retentissent au fond de l'assemblée. Plusieurs hommes, qu'à l'emportement de leurs gestes on prendrait pour des démoniaques, courent au banc du représentant qui vient de faire cette protestation. Ses collègues l'entourent et le protégent.

Divers représentans montent au fauteuil du président ; parmi eux on remarque M. Etienne Arago en costume de chef de bataillon de la garde nationale.

La tribune est au pouvoir de plus d'hommes qu'elle n'en peut contenir. Tous se pressent, tous se poussent, tous se disputent en vain la satisfaction d'être entendus ; une seule de leurs paroles ne peut être entendue.

M. LOUIS BLANC quitte la place qu'il occupe à l'extrême gauche, se rend au bureau des secrétaires, et se met debout sur la barre de ce bureau, s'appuyant sur la table du président.

VOIX ASSEZ NOMBREUSES DANS LA FOULE. Vive Louis Blanc! vive Louis Blanc!

M. LOUIS BLANC. Mes amis, comme représentant du peuple, je vais vous lire la pétition... (Bruyante et longue interruption.)

Vous comprenez, citoyens... (Nouvelle interruption.) pour que la pétition puisse être discutée dans l'assemblée et avec le sentiment qui vous anime tous, je vous demande du silence, afin que le droit de pétition soit consacré, mais afin qu'il soit dit aussi que le peuple est calme dans la force et que sa modération est la plus grande preuve de sa puissance et de sa force. Je vous invite donc au silence, afin que la pétition soit lue et qu'on ne puisse pas dire qu'en entrant dans cette enceinte le peuple a violé par ses cris sa propre souveraineté. (Des applaudissemens éclatent dans une partie de la foule.)

Le citoyen Raspail annonce qu'il va lire la pétition en faveur de la Pologne.

UN REPRÉSENTANT, avec force. Au nom de qui lisez-vous cette pétition? (Cris de menace dans certains groupes.)

Le citoyen Raspail donne lecture de la pétition en faveur de la Pologne, pétition dans laquelle il est dit que la restauration de la nationalité polonaise doit être obtenue à l'amiable ou les armes à la main.

M. LE PRÉSIDENT. Pour que l'assemblée nationale puisse s'occuper librement de la pétition, il faut que la foule se retire... (Explosion de voix.)

M. BARBÈS, debout sur le bureau des secrétaires. Je demande que l'assemblée nationale déclare que, pour sa conduite, le peuple de Paris a bien mérité de la patrie... (Réclamations dans la foule. — Rumeurs parmi les représentans.)

Une dame placée dans la tribune du milieu pousse un cri aigu et s'évanouit. Des officiers écartent ceux qui l'entouraient et lui portent secours.

M. BARBÈS. Je demande aussi que vous vous retiriez...

QUELQUES VOIX. Non! non! attendons la réponse à la pétition.

D'AUTRES VOIX. Que Blanqui parle! nous demandons qu'il parle!

Le citoyen Blanqui reparaît à la tribune. Un fauteuil est apporté. Il y monte et dit :

La Pologne est la sœur de la France... L'assemblée nationale ne craindra pas d'affronter, pour elle, la mauvaise humeur de l'Europe ; elle ne craindra pas de faire connaître sa volonté fermement exprimée et appuyée d'une armée française sur le Rhin... (Vive la Pologne! vive la Pologne!)

Il faut que la Pologne de 1772 soit rétablie dans ses limites.

Il faut espérer que l'assemblée nationale n'hésitera pas ; qu'elle ne se laissera pas tromper par des mesures de diplomatie... (Vive la Pologne! vive la Pologne!)

Les cris qu'elle entend lui paraissent peut-être menaçans ; ce sont les cris de : Vive la Pologne! et qui se changeront en acclamations en son honneur au moment que la phrase sacramentelle que le peuple attend et que vous lui donnerez aura été proclamée.

Tous les partis sont d'accord pour cette grande œuvre. Ce n'est pas un parti qui vient pour parler, c'est le peuple tout entier qui est toujours unanime pour la question de la Pologne... (La foule applaudit.)

Il ne peut se rencontrer de division sur un pareil scrutin pour voter une déclaration de guerre en faveur de la Pologne.

Citoyens, je vous parlerai maintenant des événemens de Rouen. (Exclamations dans l'assemblée nationale.) Le peuple sait qu'au lieu de panser de cruelles blessures, faites dans cette ville, on les aggrave encore. (Nouvelles rumeurs parmi les représentans.)

Le peuple sait que ni la modération, ni le calme, ni la fraternité n'ont succédé aux rigueurs des premiers jours ; que depuis trois semaines les prisons sont toujours pleines ; le peuple demande que les prisons soient vidées.

Voilà, citoyens, ce que le peuple attend, ce que...

M. CLÉMENT THOMAS, avec force. Je demande la parole.

PLUSIEURS REPRÉSENTANS. Non, ne parlez pas!

M. Clément Thomas est empêché par ses collègues de quitter sa place pour se rendre à la tribune.

Au bout de quelques instans l'orateur interrompu reprend en ces termes :

Le peuple réclame de l'assemblée nationale qu'elle s'occupe instantanément des moyens de rétablir le travail, des moyens de donner de l'ouvrage et du pain à des milliers de citoyens qui en manquent aujourd'hui... (Bravos parmi la foule.)

UNE VOIX. Oui! du pain!

On prétend, ajoute l'orateur, que ce sont les mouvemens populaires de la place publique qui jettent la perturbation dans les opérations commerciales ; mais le peuple sait bien que ce n'est pas lui la cause première, la cause principale de la situation ; la cause du manque de travail date de la révolution de Juillet ; elle dépend de la cause sociale...

Les hommes qui se sont le plus dévoués à la cause populaire ont été systématiquement écartés de l'assemblée et du gouvernement. (Exclamations.)

VOIX NOMBREUSES, dans la foule. La Pologne! parlez de la Pologne!

Le peuple, poursuit l'orateur, le peuple demande un ministère du travail.

QUELQUES VOIX, dans la foule. Oui! nous voulons un ministère du travail!

UN REPRÉSENTANT. Citoyens, au nom du peuple!....

VOIX NOMBREUSES. Laissez finir l'orateur.

L'orateur termine par quelques mots que nous n'entendons pas.

Les cris de vive la Pologne retentissent longtemps après qu'il a parlé. Quelques individus répètent celui de : Un ministère du travail! auxquels d'autres répondent : Mais nous avons le ministère des travaux publics!

M. LEDRU-ROLLIN se fait jour au travers de la foule compacte qui continue d'envahir la tribune et réclame le silence.

Un homme en habit, placé derrière ce membre de la commission exécutive, avait son chapeau sur la tête ; un citoyen en blouse le lui enlève.

Citoyens, dit M. Ledru-Rollin, je demande comme membre du pouvoir exécutif, que j'aie le droit de consulter mes collègues... (Oui! oui!)

Maintenant, je parle comme citoyen, je parle comme représentant ; et voici ce que je viens vous demander. Vous avez fait entendre vos voeux pour la Pologne, pour les misères du peuple, pour la gloire de la France.

Vous demandez que par un sentiment de fraternité, le peuple de France tende la main au peuple de Pologne... (Longs applaudissements dans la foule.)

Soyez-en bien convaincus, les fibres, les pulsations qui sont dans votre cœur sont aussi dans le nôtre ; soyez bien convaincus que nous ne voulons pas plus d'oppression chez les autres que nous n'en voulons chez nous.

Vous avez demandé que des mesures soient prises pour organiser le travail...

QUELQUES VOIX dans la foule. Nous voulons un ministère du travail!

M. LEDRU-ROLLIN. Nous vous demandons donc des preuves de votre sagesse, de votre silence.

Je n'ajoute plus qu'un mot : avec cette admirable convenance qui caractérise le peuple de Paris, qui ne veut pas être trompé...

UNE VOIX DE LA FOULE. Il l'est.

VOIX NOMBREUSES. Non! non!

M. LEDRU-ROLLIN... Qui en même temps comprend parfaitement les sentimens de justice et les sentimens de convenance, vous comprendrez qu'il est impossible à l'assemblée de délibérer en ce moment à la peine de se suicider elle-même... (Assentiment.)

UN CITOYEN. Elle a délibéré le 24 février.

M. LEDRU-ROLLIN quitte la tribune où le vide qu'il laisse est immédiatement rempli.

Quelque temps, on peut croire que la foule va se retirer. Un mouvement d'incertitude se manifeste : ceux-ci restent immobiles ; ceux-là se dirigent vers les issues ; puis tout change ; la masse reprend possession du terrain.

Elle crie, elle tempête ; et enfin ses mugissemens s'accroissent d'immenses clameurs venant du dehors et de bris de portes et de cloison ; c'est du renfort qui arrive aux assaillans ; de nouvelles colonnes d'individus de toute espèce se ruent à l'intérieur par toutes les portes non encore ouvertes et qui viennent de céder sous leurs coups ; une nouvelle bannière flotte au dessus de leur tête ; on découvre dans ses plis le nom du club des Jacobins.

Dire ce qu'il y a de monde dans la salle est impossible : il ne reste pas un vide. Dire le bruit qui se fait est plus impossible encore ; c'est un roulement perpétuel, semblable à celui du tambour mêlé à des décharges d'artillerie.

Dire enfin ce qui se passe à la tribune est d'une impossibilité absolue.

On y voit des personnages montant les uns sur les autres, se renversant les uns les autres, et l'on distingue surtout parmi tous ces démoniaques un citoyen revêtu du costume complet de sapeur-pompier, et portant à son casque un immense plumet rouge. Plus actif et plus vigoureux que les autres, il parvient, placé qu'il était derrière les autres, à conquérir la première place ; mais là s'arrête son succès, la voix lui manque pour se faire entendre.

M. BARBÈS, remontant de nouveau sur le bureau des secrétaires. Citoyens, je déclare que nous faisons droit à la pétition que vient de présenter le peuple ; que la cause de la Pologne est la nôtre... (Explosion de bravos dans la foule.)

Je déclare qu'un impôt forcé d'un milliard va être frappé sur les riches... (Applaudissemens dans plusieurs groupes.)

Cette déclaration est suivie d'une nouvelle explosion de démonstrations de toute nature dont on ne peut se faire la moindre idée ; nous ne pouvons guère mentionner que la plus importante. M. Louis Blanc, qui se trouvait au centre de la salle et dans l'hémicycle, est enlevé de terre par une trentaine d'individus qui le mettent sur leurs épaules en criant Vive Louis Blanc!

Les efforts qu'il teste pour se soustraire à cette ovation ne servent qu'à le faire tomber dans le sein du groupe où sa petite taille nous empêche de le suivre, mais où, dit-on, il court le risque d'être étouffé.

Pendant ce temps, M. Barbès qui n'a pas quitté la place qu'il occupait et qui a serré la main de plusieurs des envahisseurs après avoir échangé quelques paroles avec eux, trouve l'occasion de placer ces mots :

Je demande qu'il soit défendu à quiconque de faire battre le rappel dans Paris, sous peine d'être déclaré traître à la patrie.

UNE VOIX. Il a été battu!

M. BARBÈS. Je demande que l'assemblée nationale déclare que le peuple de Paris a bien mérité de la patrie... (Des applaudissemens partis de la foule accueillent ces paroles.)

Plusieurs individus descendent des tribunes dans la salle ; on nous montre parmi eux plusieurs membres de la commission du Luxembourg. Ils se précipitent à la tribune, où ils rencontrent toujours la même foule dans laquelle on voit s'agiter les citoyens Dumoulin et Quentin.

UN REPRÉSENTANT se lève et veut parler. Ses collègues s'y opposent.

UNE VOIX. Nous ne sortirons pas d'ici que les décrets n'aient été votés!

La confusion va toujours en augmentant ; les gradins du haut et les gradins du bas sont maintenant presque tous occupés par les assaillans ; les membres de l'assemblée nationale ont été obligés de leur céder la place.

D'une tribune publique, un citoyen appelle Sobrier à plusieurs reprises. Ce dernier était depuis longtemps dans la salle.

A quatre heures un homme se hissant sur les épaules de ceux qui continuent de se disputer la tribune, se pose debout sur la barre. Il est d'une taille élevée et porte une longue barbe presque rouge. C'est, dit-on, le citoyen Hubert.

A sa vue, les plus turbulens se calment un peu, et d'une voix forte, il prononce ces paroles :

Au nom du peuple, dont l'assemblée nationale n'a pas voulu entendre la voix, au nom du peuple, je déclare l'assemblée nationale dissoute!... (Mouvement de stupeur dans beaucoup de rangs, énergique approbation dans quelques autres.)

Immédiatement après cette déclaration, une dixaine d'hommes coxrent au fauteuil du président, le forcent à se retirer ; et l'un d'eux en ayant donné le signal, ils s'installent sur le bureau même de la présidence qui est ainsi transformé par eux en une espèce de tréteau, d'où ils adressent au public des allocutions dont le bruit de l'une étouffe le bruit de l'autre.

Mais si ces individus parlent sans être entendus, d'un autre côté on agit. Des hommes s'installent aux tables des sténographes du *Moniteur* ; d'autres prennent les plumes et le papier des représentans, et chacun de son côté se met à écrire une liste, une liste de gouvernement provisoire.

Chaque liste est portée à la tribune où deux citoyens en font la lecture à la foule qui accueille chaque nom par des oui ou par des non.

A dater de cet instant, la masse compacte qui tourbillonnait dans l'hémicycle commence à s'éclaircir.

Il ne reste plus que cinq ou six représentans à leur place. Tout-à-coup, un flot impétueux pousse, par la porte de droite, M. Barbès dans l'intérieur de la salle. On le serre, le presse ; on veut le porter en triomphe, puis on s'écrie : — A l'hôtel de ville! à l'hôtel de ville! — M. Barbès se couvre alors et sort entraîné par le flot qui l'a amené. Non loin est M. Albert, qui, à plusieurs fois, appelle M. Louis Blanc.

Un drapeau rouge est élevé au-dessus du groupe qui s'est emparé du bureau de la présidence ; mais celui qui l'avait arboré le fait disparaître à ce double cri répété avec énergie dans quelques tribunes : A bas le drapeau rouge! vive le drapeau tricolore!

La lecture des listes se poursuit, malgré le départ des principaux personnages. Les bannières, au haut desquelles on a attaché des branches d'accacia s'inclinent lorsqu'il est prononcé un nom admis. Voici, nous dit-on, de toutes les listes présentées, une de celles qui ont obtenu le plus de suffrages :

Gouvernement provisoire.

Albert, — Ledru-Rollin, — Flocon, — Louis Blanc, — Hubert, — Barbès, — Blanqui, — Cabet, — Raspail.

Cinq cents hommes encore sont dans la salle. Un avis leur est donné. Nous voyons cinq ou six personnes accourues, et tout aussitôt le fauteuil de la présidence et la tribune sont évacués. C'est à qui se sauvera avec le plus de vitesse.

Une bande court vers le fond, une seconde fuit par la droite, une troisième par la gauche ; et les gens qui étaient encore dans les tribunes suivent cet exemple.

A peine ce mouvement était-il commencé, qu'un bruit bien confus s'était fait entendre dans le lointain, se rapprochant presque aussitôt. C'était la charge, battue par un tambour de la garde mobile.

Un détachement de 40 hommes de cette garde, commandés par un officier de la ligne, arrive au pas de course par la porte de droite. Les soldats ont le fusil en avant ; ils s'élancent sur les envahisseurs qui ne sont pas encore partis ; ceux-ci, encore en force, voyant la garde mobile en si petit nombre, se jettent dans les rangs. Peut-être le succès qui était certain va-t-il se changer en défaite ; mais l'officier de la ligne intervient ; il harangue avec énergie ses soldats, et les assaillans sont expulsés.

Deux minutes plus tard, arrive M. Duclerc, ministre des finances, ceint d'une écharpe tricolore. Il monte au bureau de la présidence, suivi d'un capitaine de la garde mobile.

Puis la salle est une seconde fois envahie, mais c'est par la garde nationale et par la mobile, qui paraissent animés du plus franc enthousiasme.

Le général Foucher, en grand costume, et M. Perrée, représentant, avec son écharpe de maire en sautoir, viennent bientôt rejoindre M. Duclerc. Enfin la tribune est occupée par M. Crémieux, par M. Larabit et par plusieurs autres membres.

M. DUCLERC, d'une voix forte. Citoyens, au nom de l'assemblée nationale qui n'est pas dissoute... (Bravos! bravos!)

DE TOUTES PARTS. Vive l'assemblée nationale.

M. DUCLERC. La garde nationale, la garde mobile et la troupe de ligne ont bien mérité de la patrie. (Applaudissemens prolongés.)

Au milieu des rangs pressés de gardes nationaux, se montre M. le général Courtais.

VOIX NOMBREUSES. A bas Courtais! à bas Courtais!

Un jeune homme, n'écoutant que son indignation ; un jeune garde national qui a pénétré un des premiers dans la salle, et qui est monté à la tribune des sténographes, veut décharger son arme sur le général ; mais il en est empêché par l'un de nos collègues.

Quelques hommes se précipitent sur M. Courtais ; de toutes parts on crie : pas de violence ; mais la recommandation était inutile... On ne touche pas au représentant ; on arrache les épaulettes du général et on l'exclut de la salle.

M. CLÉMENT THOMAS, qui assistait à l'ouverture de la séance en habit de ville, et qui porte maintenant le costume de colonel. L'assemblée nationale est sous la protection de la garde nationale tout entière. (Bravo! bravo!)

De toutes parts : Vive la République!

Deux à trois cents représentans rentrent dans la salle aux cris de : Vive l'assemblée nationale.

M. Lamartine, accompagné de MM. Marie et Garnier Pagès, y rentrent également au cri de vive Lamartine!

M. CLÉMENT THOMAS réclame le silence pour M. Lamartine.

M. LAMARTINE. Le premier devoir de l'assemblée nationale est d'exprimer toute sa reconnaissance à la garde nationale, à la garde mobile et à l'armée : elles ont bien mérité de la patrie.

TOUS LES REPRÉSENTANS. Oui ! oui ! vive la garde nationale ! vive la république !

M. LAMARTINE ajoute que le gouvernement exécutif va prendre immédiatement toutes les mesures dictées par les circonstances, et qu'il doit se retirer à l'instant même pour se mettre à l'œuvre... (Vive adhésion. — Cris de vive Lamartine !)

M. de Lamartine et ses collègues du gouvernement exécutif se retirent.

M. CRÉMIEUX, ministre de la justice, déclare au nom de l'assemblée nationale, qui n'est pas dissoute, que la justice doit avoir son cours, et il invite des représentans qui connaîtraient des noms d'hommes ayant figuré dans les scandales qui viennent de souiller l'assemblée nationale à les lui communiquer... (Exclamations sur plusieurs points.)

M. CORBON, vice-président, qui occupe maintenant le fauteuil de la présidence. Du calme, citoyens représentans, la dignité vous est commandée surtout aujourd'hui.

UN REPRÉSENTANT. Un attentat ayant été commis contre l'assemblée, qu'il soit pris des mesures extraordinaires. (Non ! non !)

M. FLOCON (Ferdinand) s'élève contre cette proposition avec l'assentiment de l'assemblée.

M. DUCOUX. Pas de colères, citoyens, et cette séance qui a commencé par un crime se terminera par le salut de la République. (Applaudissemens.)

M. TEXIER LAMOTTE. Je demande qu'on fasse partir immédiatement une dépêche annonçant aux départemens la conduite de la garde nationale et l'issue de cette journée.

M. DEGOUSÉE, questeur, expose que les ordres donnés par le bureau pour la sûreté de l'assemblée n'ont pas été exécutés.

Il demande que l'assemblée s'occupe de l'organisation du pouvoir militaire.

M. FLOCON. Cette organisation doit être laissée au gouvernement exécutif.

M. LÉON FAUCHER. Je demande qu'on fasse justice à l'instant même du commandant de la garde nationale.

VOIX NOMBREUSES. L'ordre du jour.

M. BERRYER se prononce pour l'ordre du jour qui est adopté.

M. WOLOWSKI monte à la tribune :

M. DUCLERC. Je demande qu'on ne reprenne pas maintenant la discussion à l'ordre du jour. Nous ne pouvons voter la guerre parce que nous aurions l'air de céder à l'oppression de l'anarchie, nous ne pouvons voter contre la guerre parce que nous aurions l'air de céder à un sentiment indigne de nous. (Applaudissemens.)

M. BEAUMONT (de la Somme). Je demande que le bureau s'occupe immédiatement de la proclamation à la capitale et à la France entière.

Sur la demande de M. Luneau, la chambre se déclare en permanence.

UN REPRÉSENTANT déclare qu'il est chargé d'annoncer à l'assemblée que les citoyens Barbès, Blanqui, Courtais et Raspail viennent d'être arrêtés. (Bravos.)

M. BUCHEZ propose à l'assemblée au nom de la commission exécutive du Luxembourg de tenir à l'avenir ses séances dans l'ancienne salle de la chambre des pairs afin d'être incessamment en relation avec les membres de cette commission. Il annonce ensuite que, d'après les renseignemens qui lui sont parvenus de l'hôtel de ville, Paris est parfaitement à la possession de l'assemblée nationale.

M. Odilon Barrot demande quelles mesures ont été prises pour empêcher de nouvelles tentatives.

M. LE PRÉSIDENT. Si les mesures données par les bureaux avaient été exécutées, ce qui est arrivé ne serait pas arrivé.

UN MEMBRE annonce que les malles-postes partent à sept heures, et annoncent aux départemens l'heureuse issue de la journée.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture d'un message portant que le général Baraguay-d'Hilliers est chargé du commandement des troupes et de la garde de l'assemblée nationale.

On entend encore les citoyens Duclerc, Jules Favre, Berryer et Lafayette.

UN MEMBRE avertit l'assemblée que le citoyen Sobrier, qui avait pris possession du ministère de l'intérieur à la tête de cent hommes, a été arrêté.

M. PORTALIS, procureur général, demande, malgré le flagrant délit et par respect pour la souveraineté de l'assemblée, à être autorisé à lancer des mandats d'amener contre ceux de ses membres qui peuvent avoir joué un rôle coupable dans les événemens du jour.

Après une courte discussion, l'assemblée donne à M. le procureur général l'autorisation demandée.

A ce moment, les membres de la commission exécutive viennent reprendre leurs places.

M. GARNIER PAGÈS rend compte des mesures prises dès le matin par la commission exécutive; il ajoute ;

L'assemblée nous a donné le pouvoir, nous devons nous en servir pour sévir avec rigueur contre ceux qui ont commis l'attentat.

La liberté d'association, c'est pour elle que la révolution de février a été faite, nous la respecterons; mais les clubs qui se réunissent en armes, nous les disperserons. (Très bien ! très bien !) Nous sommes décidés à donner de l'énergie au pouvoir ou à donner notre démission... (Bravos.)

La commission exécutive se tient à la disposition de l'assemblée pour prendre les mesures nécessaires dans les circonstances critiques où nous nous trouvons.

UN REPRÉSENTANT, annonce qu'on craint qu'un mouvement concerté avec celui de Paris n'ait éclaté aujourd'hui à Lille.

M. PEUPIN, secrétaire. Voici un message dont je dois donner connaissance à l'assemblée. Le délégué du citoyen président de l'assemblée nationale désire savoir si l'assemblée est réunie. Il attend ses ordres ultérieurs, et lui rappelle qu'elle doit lui envoyer des ordres.

Lamartine et Ledru-Rollin siégent avec nous.

Signé du MAIRE DE PARIS,

qui proclame l'existence de l'assemblée nationale.

ANTONY THOURET.

M. DEGOUSÉE, questeur. Je demande qu'on envoie dans le département du Nord où, dit-on, l'ordre est troublé, le représentant qui a signé ce message : c'est un bon citoyen, un franc républicain ; il a été déjà commissaire dans le Nord, il y a rendu de grands services, et aujourd'hui, en pleine assemblée, il a fait preuve d'un dévouement dont nous devons lui tenir compte.

M. CLÉMENT THOMAS. Citoyens, j'ai été investi du commandement supérieur de la garde nationale de Paris. (Très bien.)

Je l'ai accepté parce qu'il y avait quelque danger à courir ; j'annonce à l'assemblée que je compte ne conserver ce commandement que jusqu'à ce qu'il ait pu être donné à un plus digne... (Non ! non !)

M. GARNIER-PAGÈS. En réponse aux paroles que vient de faire entendre l'honorable citoyen Clément Thomas, je me bornerai à donner lecture du décret que vient de rendre la commission exécutive et qui est ainsi conçu :

Le citoyen Clément Thomas est nommé commandant supérieur des gardes nationales de la Seine. (Bravos !)

M. LAMARTINE. Je viens annoncer à l'assemblée que la violation commise envers elle a été réparée ; que les hommes qui s'en sont rendus coupables ont été placés sous la main de la justice.

La France, en apprenant cette violation momentanée de l'assemblée, apprendra en même temps l'admirable conduite de la garde nationale fixe et sédentaire et de l'armée.

Après les faits dont nous avons été témoins, mon collègue Ledru-Rollin et moi nous n'avons pas hésité à nous rendre à l'hôtel de ville, et l'ordre y est maintenant rétabli. (Très bien !)

M. LUNEAU monte à la tribune et présente quelques observations sur un certain local de la rue de Rivoli qui est occupé par des hommes armés qui ne font pas partie de la force publique.

UNE VOIX. La garde nationale occupe maintenant cette maison.

Au moment où M. Luneau occupe la tribune, on entend du bruit dans la salle d'attente, la porte de gauche s'ouvre avec fracas, et un groupe de députés, parmi lesquels nous remarquons M. de la Rochejacquelin et M. Louis Blanc, se précipite dans la salle en criant : A nous !

M. LOUIS BLANC monte à la tribune. On remarque que son habit est déchiré et taché de boue ; il veut prendre la parole, mais les cris partis de tous les coins de la salle le forcent à quitter la tribune.

M. LUNEAU parvient enfin à se faire entendre. Cette maison dont j'ai parlé, dit-il, servait de siége à un club ; on me dit que la force irrégulière qui s'y trouvait a été remplacée par la garde nationale, je demande que la même mesure soit prise à l'égard d'une force non moins irrégulière qui occupe la préfecture. (Oui ! oui !)

M. GARNIER-PAGÈS, membre de la commission exécutive. La garde parisienne avait pris dès le matin toutes les mesures nécessaires pour le maintien de la tranquillité, mais les ordres n'ont pas été exécutés.

Demain nous vous rendrons compte de toutes les mesures que nous avons prises. Nous sommes d'avis que la préfecture de police doit être occupée par la garde nationale; mais il faut agir tout à la fois avec vigueur et avec circonspection. (Non ! non ! pas de timidité.)

Le gouvernement agira avec toute la vigueur qui est dans la pensée de l'assemblée et dans la sienne propre. (Très bien.)

M. LOUIS BLANC monte à la tribune. (Non ! non ! hors de la tribune ! non !) Citoyens, dit-il, au nom de la liberté, au nom de la dignité de la chambre, je demande la parole.

Citoyens, s'écrie l'orateur, je vous affirme sur l'honneur (Interruption.), de la manière la plus absolue, que tout ce qui vient de se passer aujourd'hui dans cette assemblée m'est complétement étranger.

UNE VOIX. Vous n'avez jamais eu de cœur. (Rumeurs.)

M. LOUIS BLANC. Convaincu qu'il peut y avoir ici des adversaires politiques, mais qu'il n'y a que des hommes de cœur, je ne suis pas de ceux qui approuvent la marche de cette assemblée ; je regrette profondément que vous ayez inséré dans votre réglement un article qui viendrait placer le peuple sous le coup d'une suspicion. (Violente interruption.)

UNE VOIX. De quel peuple parlez-vous ?

M. LOUIS BLANC. J'ai profondément regretté qu'à la création d'un ministère du progrès vous ayez préféré une enquête insignifiante.

Je jure sur ce qu'il y a de plus sacré que, s'il s'est élevé à cet égard un dissentiment que le peuple a manifesté... (Violente interruption.)

A ce moment, M. Buchez remonte au fauteuil.

M. LOUIS BLANC, continuant. J'avais entendu parler d'une manifestation calme ; mais je ne prévoyais pas des excès que j'ai déplorés au fond de mon cœur. (Rires ironiques.)

UNE VOIX. Vous n'en avez pas. (Interruption).

Le tumulte toujours croissant oblige M. Louis Blanc à quitter la tribune.

M. MARRAST, maire de Paris. Après ce qui s'est passé ce matin, après cette déplorable conduite de quelques hommes que la justice aura à apprécier, je dois à la responsabilité dont je suis chargé, à raison de mes fonctions, de vous faire connaître ce qui s'est passé à l'Hôtel-de-ville.

Après être sortis d'ici, quelques hommes se sont transportés à l'Hôtel de-ville et y ont proclamé un gouvernement provisoire; non contens de celui-là ils en ont proclamé un second.

Peu après la force publique s'est emparée d'eux et j'ai le regret d'annoncer à l'assemblée que parmi les personnes arrêtées se trouvent deux des membres de cette assemblée, les citoyens Barbès et Albert, à l'égard desquels le gouvernement procèdera ainsi que l'ordonnera l'assemblée (très bien).

M. LANDRESI, procureur de la république. J'ai été saisi par le procureur général d'une poursuite dirigée contre deux membres de cette assemblée, je vous demande d'autoriser les poursuites contre le citoyen Albert comme vous les avez autorisées contre le citoyen Barbès. (Oui ! oui ! Aux voix !)

M. LOUIS BLANC monte à la tribune.

M. FLOCON y monte de son côté et réclame la parole. (M. Blanc quitte la tribune.)

Citoyens, dit M. Flocon, je ne viens pas vous demander de revenir sur ce que vous avez déjà fait, mais je vous demande de vous arrêter dans cette voie.

Ce qui s'est passé aujourd'hui causera de grandes émotions parmi la population, ne vous jetez pas dans la carrière des actions et des réactions de partis (Interruption. A l'ordre !)

UNE VOIX. Vous préparez de nouveaux envahissemens.

M. FLOCON. Laissez aux lois leur cours. (Oui ! oui !)

M. LANDRIN. Une information est suivie contre le citoyen Albert, elle n'implique pas nécessairement sa culpabilité, et je borne à demander, à l'égard du citoyen Albert, la même mesure qui a été déjà prise contre le citoyen Barbès.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture du projet de décret autorisant la mise en exécution de l'arrestation du citoyen Albert.

Ce décret est adopté à une immense majorité.

M. MARIE, membre de la commission exécutive, a la parole. Citoyens représentans, dit-il, un grand attentat a été commis; il impose à la commission exécutive de graves devoirs, il faut que l'assemblée nationale soit désormais respectée, et elle le sera. (Très bien ! très bien !) Nous vous demandons la permission de nous retirer pour nous réunir au Luxembourg pour remplir ce devoir et opérer une répression éclatante des excès qui ont souillé cette enceinte. (Très bien.)

M. LE PRÉSIDENT. J'ai l'honneur d'annoncer à l'assemblée que tous les gardes nationaux délégués qui se trouvent à Paris se sont mis à la disposition de l'assemblée nationale. (Sensation.) On a proposé de voter des remerciemens à la garde nationale sédentaire et mobile. Je suppose que l'assemblée voudra comprendre dans ces remerciemens les délégués des départemens. (Oui ! oui !)

L'assemblée vote unanimement les remerciemens.

M. SERAS monte à la tribune ; il annonce que le représentant Lasteyrac et lui, revenant de l'hôtel de ville, à la suite du cortége de M. de Lamartine, ont été reconnus sur la place de l'Hôtel-de-Ville à leurs cartes qu'ils portaient au chapeau, et qu'ils ont été maltraités par les individus qui se trouvaient dans la foule.

M. FLOCON, ministre du commerce. Nous sommes en ce moment appelés par la commission exécutive, l'assemblée s'étant déclarée en permanence, nous croyons devoir l'informer de la nécessité où nous sommes de nous retirer. (Très bien !)

M. DE MONTREUIL. La journée a été bonne. L'ordre est consolidé. Je demande qu'on renvoie les gardes nationaux réunis autour de la chambre, je demande qu'on les renvoie dans leurs quartiers respectifs pour qu'ils y répandent par leur seule présence la tranquillité, le calme, la sécurité... (Assentimens.)

Encore une fois, la journée a été bonne ; pour nous maintenant l'ordre dans la liberté.... (Applaudissemens.)

M. LE PRÉSIDENT. Je propose à l'assemblée de lever la séance... (Oui ! oui !) et de la reprendre demain à dix heures... (Oui ! oui !)

La séance est levée. Il est neuf heures et demie.

Nouvelles diverses.

— Le *National de l'Ouest* dément la nouvelle donnée par le *Courrier de Nantes*, d'un duel qui aurait eu lieu entre M. de la Valette et M. de La Pilerguez, et dans lequel ce dernier aurait succombé.

— Un journal de la Somme a annoncé que des difficultés s'étaient élevées entre les ouvriers et l'administration du chemin de fer de Boulogne. Les ouvriers de ce chemin, au nombre de 105, viennent d'adresser à ce journal une lettre dans laquelle ils démentent l'existence de ces difficultés, et ajoutent que, depuis la Révolution de février, ils n'ont eu, pas plus que les employés, l'intention de quitter un seul instant leur travail. Les ouvriers terminent leur lettre en rendant hommage à la bonne direction imprimée à l'exploitation et expriment le vœu de voir prospérer une entreprise qui a su, jusqu'à présent, concilier tous les intérêts.

— On lit dans le *Courrier de Nantes* :

Un individu s'est introduit à quatre heures et demie du matin dans le domicile de madame Mareil, dame charitable et âgée, qui s'habillait pour se rendre à la messe de cinq heures, suivant son habitude.

Après avoir battu la bonne et l'avoir menacée de la tuer si elle proférait une parole, l'assassin est entré dans la chambre de madame Mareil et l'a frappé d'un coup de poignard au-dessous du sein. Heureusement la pointe a rencontré une côte, qui l'a empêché de pénétrer profondément.

La victime, malgré sa blessure, a eu la force de monter à l'étage supérieur pour appeler du secours, pendant que l'assassin s'enfuyait par les jardins de derrière. Les élèves de philosophie du petit séminaire et les ouvriers de M. Thibaut, accourus à ses cris, se mirent à la poursuite du meurtrier, qu'ils parvinrent à arrêter en le frappant à coups de pierres, pour se préserver des armes dont il les menaçait.

Malgré la gravité de la blessure qu'a reçue Mme Mareil et son état inquiétant, on espère la sauver.

L'assassin est entre les mains de la justice, qui informe. Cette affaire est enveloppée d'un mystère que les débats sans doute nous révéleront. Cet homme était depuis six semaines à l'hôtel du Commerce; il paraissait aisé; il était venu plusieurs fois à Nantes et se disait associé dans une entreprise de chaux hydraulique. Il portait alternativement trois noms différens, et aurait, dit-on, déjà menacé sa victime, il y a un mois.

Le vol était, d'après les premières informations, le seul but de cet assassinat. Et d'après les renseignemens qui précèdent, tout nous porte à croire que c'est un grand *faiseur* arrivé exprès de Paris pour commettre une soustraction importante.

— Les courses de la Société d'encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France n'ayant pu avoir lieu cette année à Paris, par suite des travaux entrepris au champ de Mars pour donner de l'occupation aux ouvriers sans ouvrage, M. le ministre de l'agriculture et du commerce a décidé que, pour 1848, les prix donnés chaque année par le gouvernement à Paris et Chantilly seraient courus à Versailles. C'est également sur l'hippodrome de Satory que seront disputés les prix de Diane, de Jockey-Club, des Pavillons, de la poule des Produits, de la poule d'essai, etc., etc., habituellement courus à Paris et à Chantilly.

Les courses commenceront jeudi prochain 18 mai, à une heure, et continueront les dimanche 21, jeudi 25 et dimanche 28.

Voici l'indication des prix qui seront courus le premier jour :

Poule d'essai, 3,000 fr. ; prix de Diane, 5,000 fr. ; prix de l'administration des haras 2,000 fr. ; prix du ministère de l'agriculture et du commerce, 2,000 fr ; prix de la société des courses de Versailles, 1,200 fr. pour poulains et pouliches de 2 ans et prix spécial des haras, 3,000 fr.

L'intérêt de cette journée se portera surtout sur la poule d'essai et le prix de Diane, dans lesquels sont engagés seulement des chevaux de 3 ans, qui la plupart doivent également courir le prix du Jockey-Club le dimanche suivant.

— M. Maindron, sculpteur, était occupé hier à placer quatre bas-reliefs allégoriques sur les quatre faces du piédestal en marbre élevé depuis vingt-cinq ans sur la place du Palais-Bourbon, et à dresser sur ce piédestal la statue de la République.

— Le 10 mai, un accident affreux est arrivé sur le chemin de fer anglais (le Great Œstern), dans le voisinage immédiat de Londres ; un wagon de seconde classe a été brisé, et tous les voyageurs qui s'y trouvaient, sauf un seul, ont été tués ou dangereusement blessés. Quatre voyageurs étaient déjà morts quand on les a relevés, et deux autres ont expiré peu après. Au moment où l'accident a eu lieu, le convoi était lancé avec une vitesse de 45 à 50 milles par heure.

— Le directeur de l'institut national des jeunes aveugles donne avis au public que cet établissement reprend ses matinées musicales auxquelles se presse habituellement un nombreux concours d'auditeurs. On visite l'établissement à l'issue du concert. La première de ces réunions est fixée au jeudi 25 mai.

S'adresser, *franc de port*, pour avoir des billets d'admission, à M. Dufau, directeur, boulevard des Invalides, 32.

BOURSE DU 15 MAI.

AU COMPTANT.

5 0/0 j. du 22 mars	66 »	5 0/0 de l'Etat romain	50 3/8
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	34 »	Espagne, dette active	» 3/8
4 0/0 j. du 22 mars	» »	Dette différée sans intérêts	» 3/8
3 0/0 j. du 22 déc.	44 »	Dette passive	» 3/8
3 0/0, emp. 1847, j. du 22 déc.	» »	3 0/0 j. de juill. 1847	» 3/8
Actions de la banque	1280 »	Belgique, 5 0/0 1810	» 3/8
Rente de la ville	» »	— — 1842	» 3/8
Obligations de la ville	1060 »	— 4 1/2	» 3/8
Quatre canaux avec primes	» »	— 3 0/0	» »
Caisse hypothécaire	» »	— Banque, 1835	» »
Caisse A. Gouin	» »	2 1/2 hollandais	» 3/8
Caisse Ganneron	» »	Emprunt portugais 5 0/0	» 3/8
Mines de la Grand'Combe	» »	— 3 0/0	» 3/8
Tissus de lin Maberly	» »	Emprunt d'Haïti	» 3/8
Zinc Vieille-Montagne	2000 »	Emprunt de Piémont	820 »
Rente de Naples	» »	Lots d'Autriche	» »
— Négociée de Rothschild	» »	5 0/0 autrichien	» »

FIN COURANT.	Précéd. clôture.	Plus haut.	Plus bas.	Dernier cours.
5 0/0, fin courant	66 25	67 »	66 »	66 50
3 0/0, emprunt 1847, fin courant	» »	» »	» »	» »
3 0/0, fin courant	45 »	45 »	44 »	44 »
Naples, fin courant				
5 0/0 belge				
3 0/0 belge				

CHEMINS DE FER COTÉS AU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Aujourd.	AU COMPTANT.	Hier.	Aujourd.
Saint-Germain	» »	» »	Boulogne à Amiens	» »	» »
Versailles r. droite	115 »	115 »	Montereau à Troyes	115 »	115 »
— rive gauche	100 »	100 »	Du Nord	340 »	335 »
Paris à Orléans	517 50	510 »	Du Centre	246 25	240 »
Paris à Rouen	390 »	380 »	Paris à Strasbourg	350 »	348 75
Orléans à Bordeaux	390 »	» »	Dieppe et Fécamp	» »	» »
Strasbourg à Bâle	85 »	80 »	Tours à Nantes	331 25	331 25
Rouen au Havre	195 »	185 »	Paris à Lyon	304 25	300
Marseille à Avignon	200 »	195 »	Bordeaux à la Teste	» »	» »

Le Gérant Responsable : SOUGERE.

Paris. — Imprimerie LANGE LÉVY et Cie, rue du Croissant, 16.